

LES CONTRATS D'APPRENTISSAGE ET DE QUALIFICATION : *les caractéristiques individuelles des bénéficiaires restent essentielles pour expliquer l'insertion*

Deux ans et demi après la fin prévue d'un contrat d'apprentissage ou de qualification, 85 % des jeunes sont en emploi. Les emplois temporaires (CDD, intérim, emploi aidé) sont plus nombreux à la suite d'un contrat d'apprentissage qu'après un contrat de qualification. Les femmes et les moins diplômés ont plus de difficulté à se stabiliser dans l'emploi. Néanmoins, ayant suivi leur formation en alternance au cours d'une période de croissance relativement soutenue, les jeunes ont une situation professionnelle meilleure que celle qu'ils connaissaient avant de l'entreprendre. Aller jusqu'au terme du contrat et obtenir un diplôme ou une validation de la formation, sont des éléments favorables à une réussite ultérieure. Le secteur d'activité et le domaine professionnel du métier appris sont autant de facteurs discriminants des parcours professionnels.

En 2002, la DARES a interrogé sur leur parcours professionnel des personnes sorties de contrats d'apprentissage et de qualification à la fin des années 90 (encadré 1). Pour plus de huit jeunes sur dix, les deux principales raisons qui motivent l'accès aux contrats sont le souhait d'acquérir une expérience ou une formation et le fait d'avoir trouvé un emploi ou une formation correspondant à leurs aspirations. Les jeunes attendent cependant plus qu'une acquisition simultanée de savoir et d'expérience. Pour plus de la moitié d'entre eux, c'est aussi l'occasion d'améliorer leur situation financière. Ne pas « rester sans rien faire » est une raison qu'invoquent également trois jeunes bénéficiaires d'un contrat de qualification (CQ) sur cinq et plus d'un jeune apprenti sur deux (tableau 1).

Au terme de leur contrat, les anciens bénéficiaires font état d'une grande satisfaction concernant l'ambiance de travail, la nature et le contenu de l'activité, ainsi que la possibilité d'utiliser les compétences acquises. Tout comme le niveau de salaire, la satisfaction vis-à-vis des possibilités de formation et de perfectionnement n'est pas absente mais semble secondaire. Environ deux tiers des bénéficiaires considèrent, en effet, que l'expérience professionnelle acquise est plus utile que la formation suivie.

Les sorties anticipées reflètent un manque d'intérêt pour l'emploi occupé

Les contrats d'apprentissage et de qualification associent un jeune de moins de 26 ans, une entreprise et un organisme de formation (encadré 2). Entre 1997 et 1999, dans une période de croissance modérée de l'emploi, le nombre de contrats allant normalement à leur terme est élevé : moins d'un contrat sur cinq est interrompu, ce qui témoigne d'un haut niveau de satisfaction des bénéficiaires. La démission sans reprise d'emploi immédiate reste plus fréquemment invoquée que le fait d'avoir trouvé un autre emploi

(plus d'un tiers contre un quart environ des abandons).

Toutefois, de fortes disparités existent selon le domaine professionnel des formations suivies. Les ruptures de contrat sont les plus fréquentes dans les métiers de l'accueil, de l'hôtellerie et du tourisme (34 % pour le contrat d'apprentissage) et, dans une moindre mesure, dans l'agro-alimentaire, l'alimentation et la cuisine, le génie civil, le bâtiment et le bois (près de 30 % pour le contrat de qualification). Ces domaines apparaissent moins attractifs, avec une part plus importante d'entrées motivées par la crainte de « rester sans rien faire ». À l'inverse, dans la coiffure, l'esthétique, la communication et le traitement de l'information, les jeunes en apprentissage ont une forte motivation (tableau 1).

Trois jeunes sur dix échouent à la qualification préparée

Les jeunes passés en contrat d'apprentissage et de qualification sont presque unanimes à affirmer

que l'alternance entre les périodes en entreprise et en centre de formation n'a pas posé de problèmes. 80 % des jeunes déclarent avoir été suivis par un ou plusieurs salariés de l'entreprise. Si l'entreprise apporte le soutien logistique nécessaire à la mise en place d'une alternance entre emploi et formation, les relations entre les différents acteurs (organisme de formation, entreprise, jeune) apparaissent peu développées à la plupart des jeunes. Seuls 30 % assurent que leur tuteur était en contact avec le centre de formation.

En revanche, les jeunes sortis du contrat avant la date prévue déclarent avoir eu plus de difficultés à concilier les périodes de travail et de formation. Environ un sur cinq affirme que l'alternance a posé des problèmes avec l'entreprise, le centre de formation, ou avec les deux. Cette pédagogie de l'alternance, qui repose sur une complémentarité entre l'entreprise et le centre de formation, semble également moins bien convenir aux jeunes les moins qualifiés.

Au total, trois jeunes sur dix n'obtiennent pas le diplôme ou la certification préparée. L'échec aux épreuves de validation varie selon les dispositifs. Pour les diplômes nationaux, les taux d'échec sont supérieurs en contrat de qualification. En revanche, ils sont moins fréquents pour les autres types de certification (tableau 2).

Des taux de réussite aux certifications différents selon le métier exercé

Le taux d'échec aux certifications préparées est particulièrement élevé dans l'accueil, l'hôtellerie et le tourisme, dans l'agroalimentaire, l'alimentation et la cuisine et dans le génie civil, le bâtiment et le bois (entre 30 % et 45 %, selon les dispositifs et les domaines). Ces domaines, qui préparent surtout à des diplômes de niveau V (CAP, BEP) et à des certifications reconnues par un accord de branche ou un certificat de qualification professionnelle accueillent plutôt des bénéficiaires de contrat d'apprentissage

Tableau 1

Avez vous accepté le contrat de formation en alternance

En pourcentage

Spécialité de formation préparée	Bénéficiaires du contrat d'apprentissage						Part de la spécialité	Bénéficiaires du contrat de qualification						Part de la spécialité
	...en vue d'acquérir une expérience ou une formations		...car l'emploi ou la formation correspondait à ce que vous cherchiez		...pour ne pas rester sans rien faire			...en vue d'acquérir une expérience ou une formation		...car l'emploi ou la formation correspondait à ce que vous cherchiez		...pour ne pas rester sans rien faire		
	Oui	Non (2)	Oui	Non (2)	Oui	Non (2)		Oui	Non (2)	Oui	Non (2)	Oui	Non (2)	
Agriculture, pêche, forêts et espaces verts	96,9	3,1	90,2	9,8	59,2	40,8	5,4	100,0	0,0	88,8	11,2	62,8	37,2	2,9
Transformations agro-alimentaires, alimentation, cuisine	96,8	3,2	85,9	14,1	70,9	29,1	12,6	86,5	13,5	77,0	23,0	67,3	32,7	3,4
Génie civil, construction, bois	91,6	8,4	81,7	18,3	61,7	38,3	12,6	94,7	5,3	82,1	17,9	69,9	30,1	4,8
Mécanique, électricité, électronique	97,5	2,5	87,7	12,3	51,6	48,4	18,6	97,5	2,5	88,8	11,2	59,6	40,4	11,9
Transports, manutention, magasinage	97,3	2,7	90,7	9,3	53,0	47,0	1,2	91,9	8,1	78,6	21,4	71,9	28,1	8,0
Commerce, vente	98,6	1,4	83,2	16,8	49,7	50,3	16,0	93,7	6,3	79,3	20,7	56,4	43,6	21,0
Comptabilité, gestion, secrétariat, bureautique	99,1	0,9	88,2	11,8	48,1	51,9	3,3	98,7	1,3	91,6	8,4	55,7	44,3	11,7
Communication, traitement de l'information	95,3	4,7	90,0	10,0	29,9	70,1	1,8	100,0	0,0	83,5	16,5	43,9	56,1	7,0
Santé, travail social, formation enseignement	100,0	0,0	94,9	5,1	45,6	54,4	3,4	97,7	2,3	93,4	6,6	52,4	47,6	5,2
Accueil, hôtellerie, tourisme	98,6	1,4	81,9	18,1	69,0	31,0	5,8	88,3	11,7	83,0	17,0	73,0	27,0	3,1
Coiffure, esthétique et autres spécialités des services aux personnes	98,5	1,5	95,3	4,7	38,9	61,1	5,9	96,8	3,2	90,3	9,7	65,0	35,0	7,1
Autres spécialités	96,1	3,9	85,7	14,3	61,0	39,0	13,4	94,7	5,3	84,8	15,2	56,8	43,2	13,9
Total	96,8	3,2	86,3	13,7	56,2	43,8	100	95,4	4,6	84,8	15,2	59,2	40,8	100

(1) Essentiellement des spécialités liées aux domaines technico-professionnels des services.

(2) Y compris les cas très peu nombreux de non-réponse.

Source : Dares, Panel de bénéficiaires de la politique de l'emploi et de la formation professionnelle.

(plus de 30 % d'entre eux) que de contrats de qualification (10 %).

D'autres domaines sont en revanche plus favorables à l'obtention d'une certification autre qu'un diplôme de l'éducation nationale. C'est le cas des transports, de la manutention et du magasinage ainsi que de la santé et du travail social, où près de sept contrats de qualification sur dix visent de telles certifications. Les taux d'échec sont également inférieurs à la moyenne.

Une forte insertion dans l'emploi deux ans et demi après la fin du contrat

En mars 2002, soit 27 mois après la fin prévue de leur contrat, la grande majorité des jeunes est en emploi : 82 % pour le contrat d'apprentissage et 87 % pour le contrat de qualification. La contraction de l'activité à partir de la mi-2001 a toutefois freiné l'insertion des jeunes sur le marché du travail. Leur taux de chômage varie entre 12 % et 8 %

selon le dispositif alors qu'il n'était que de 8 % et 6 % en mars 2000, à la sortie du contrat. Les femmes réussissent moins bien leur insertion sur le marché du travail, bien qu'elles aient un niveau de formation plus élevé à l'entrée en contrat et un taux de succès à la qualification préparée proche de celui des hommes. Les moins diplômés sont également plus exposés au chômage (tableau 3).

Des emplois plus stables pour les plus diplômés

À l'issue d'un contrat de formation en alternance, l'emploi aidé constitue une part non négligeable des débouchés, notamment en raison de la prolongation des contrats. Mais à mesure que le temps passe, l'emploi de droit commun devient prédominant : 86 % en mars 2002 pour les personnes issues de contrat d'apprentissage et 96 % pour celles sorties de contrat de qualification. Obtenir un emploi stable est moins fréquent pour les premières : les contrats temporaires (CDD, inté-

rim, emploi aidé) représentent près de 60 % des emplois occupés par les anciens bénéficiaires de contrat d'apprentissage contre 37 % pour les contrats de qualification. Mieux formés et plus expérimentés, ces derniers sont davantage embauchés en CDI (tableau 4).

La plus ou moins grande stabilité dans l'emploi s'explique également par la nature des secteurs utilisateurs. Dans le tertiaire, à l'origine de la plupart des contrats en alternance, le secteur des services aux particuliers offre moins de perspectives d'embauche en CDI. Ce sont souvent les secteurs les moins utilisateurs de l'alternance qui offrent le plus de stabilité. C'est notamment le cas des services aux entreprises où les jeunes embauchés en alternance ont déjà un niveau de formation relativement élevé, et occupent surtout des emplois relevant de professions intermédiaires ou de cadres (tableau 5).

Le métier acquis conditionne aussi l'accès à l'emploi durable.

Tableau 2
Taux d'échec selon le diplôme ou la certification préparée

En pourcentage

	Contrat d'apprentissage				Contrat de qualification			
	Hommes	Femmes	Total	Part des bénéficiaires	Hommes	Femmes	Total	Part des bénéficiaires
CAP-BEP	34,1	30,1	33,3	64,4	33,0	33,5	33,2	12,8
Bac Pro, BP et autres diplômes de niveau IV	24,7	32,3	27,5	18,8	38,4	35,4	37,1	17,4
BTS-DUT	28,6	32,7	30,1	8,0	32,4	40,4	36,6	16,1
Autres certifications (1)	26,8	28,5	27,6	8,8	21,7	26,0	24,0	53,7
Total	31,7	30,7	31,4	100	27,8	31,1	29,0	100

(1) Essentiellement mentions complémentaires de niveau IV ou V dans le cas du contrat d'apprentissage et de qualification reconnue par un accord de branche ou un certificat de qualification professionnel dans celui du contrat de qualification.

Source : Dares, Panel de bénéficiaires de la politique de l'emploi et de la formation professionnelle.

Tableau 3
La situation professionnelle en mars 2002 selon le profil des bénéficiaires des contrats de formation en alternance

En pourcentage

Situation 27 mois après la fin du contrat	Contrat d'apprentissage									Contrat de qualification								
	Niveau à l'entrée en contrat									Niveau à l'entrée en contrat								
	Bac ou plus			Inférieur au Bac			Total	Bac ou plus			Inférieur au Bac			Total				
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total					
Emploi (aidé ou non)	92,6	85,6	89,6	83,6	71,2	80,7	84,9	75,4	82,3	91,0	86,5	88,7	86,3	81,4	84,5	88,8	84,7	87,0
Chômage	3,3	8,6	5,6	11,5	19,6	13,4	10,3	16,4	12,0	4,6	8,9	6,8	10,3	10,8	10,5	7,3	9,5	8,3
Études, formation, inactivité	4,1	5,8	4,8	4,9	9,2	5,9	4,8	8,2	5,7	4,4	4,6	4,5	3,4	7,8	5,0	3,9	5,7	4,7
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Part des bénéficiaires des contrats	10,4	7,8	18,2	62,8	19,0	81,8	73,2	26,8	100	29,4	29,3	58,7	25,7	15,6	41,3	55,1	44,9	100

Source : Dares, Panel de bénéficiaires de la politique de l'emploi et de la formation professionnelle.

Ceux de la coiffure, de l'esthétique, du commerce et de la vente garantissent plus de stabilité que certains métiers de la production (l'agroalimentaire, le bâtiment, la mécanique) qui mènent, plus souvent que la moyenne, à l'intérim et aux emplois aidés.

Un passage en alternance moins réussi pour les jeunes en difficulté d'insertion

En mars 2002, 18 % des jeunes issus d'un contrat d'apprentissage et 13 % de ceux sortis de qualification sont au chômage, en reprise d'études, en formation ou inactifs. Près de la moitié d'entre eux a passé au moins 12 mois dans cette situation au cours des 27 mois écoulés depuis la fin du contrat.

Moins bien formés (83 % des bénéficiaires de contrat d'apprentissage possédaient au plus le niveau CAP à l'entrée), ces jeunes ont eu plus de difficultés que les autres à réussir leur passage par l'alternance. Leur échec à l'exa-

men est supérieur à la moyenne (près de 40 %). Ces jeunes sont sur-représentés dans les formations liées au commerce et à la vente.

Des trajectoires d'accès à l'emploi diversifiées

L'insertion dans l'emploi en 2002 renvoie à des trajectoires diverses qui vont du maintien chez l'employeur d'accueil au passage par une ou plusieurs autres entreprises. Trois groupes peuvent se distinguer.

Les jeunes toujours dans l'entreprise d'accueil

Issus pour 25 % du contrat d'apprentissage et pour 36 % du contrat de qualification, ces jeunes ont accédé de façon immédiate et durable à l'emploi, et occupent pour l'essentiel un CDI (respectivement, 81 % et 95 %). Néanmoins, 12 % des apprentis ont conservé ce statut.

Ce groupe est un peu plus féminin que la moyenne, et les anciens titulaires d'un contrat d'apprentissage y ont plus souvent obtenu la qualification visée (87 %) que ceux d'un contrat de qualification (79 %). Ces derniers travaillent plus souvent dans l'industrie et dans les secteurs du tertiaire autres que le commerce et les services aux entreprises et aux particuliers, tandis que les anciens bénéficiaires d'un contrat d'apprentissage sont surtout employés par le commerce, l'industrie et la construction (71 %).

Les jeunes n'ayant exercé qu'un seul emploi hors de l'entreprise d'accueil

Au sein de ce groupe, qui concerne 27 % des jeunes issu des contrats d'apprentissage et 26 % de qualification, le passage par le chômage est peu fréquent et de courte durée et les CDI sont majoritaires. Les hommes y sont majoritaires et le taux de réussite à la

Tableau 4
Le type d'emploi occupé en mars 2002 selon le profil des bénéficiaires des contrats de formation en alternance

	Contrat d'apprentissage							Contrat de qualification						
	Niveau à l'entrée en contrat						Total	Niveau à l'entrée en contrat						Total
	Bac ou plus			Inférieur au Bac				Bac ou plus			Inférieur au Bac			
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
CDI	55,3	53,1	54,4	39,2	43,7	40,1	43,0	66,6	63,7	65,2	59,7	56,0	58,4	62,5
CDD	22,6	25,7	23,9	28,6	29,9	28,9	27,9	21,6	27,4	24,4	23,3	30,4	25,9	25,0
Interim	11,0	8,3	9,9	18,8	6,3	16,3	15,0	8,5	6,1	7,3	13,0	7,8	11,1	8,8
Emploi aidé	11,1	12,9	11,8	13,3	20,1	14,7	14,1	3,3	2,8	3,1	4,0	5,8	4,7	3,7
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Dares, Panel de bénéficiaires de la politique de l'emploi et de la formation professionnelle.

Tableau 5
Type d'emploi occupé en mars 2002 selon le secteur du contrat de formation en alternance

En pourcentage

Nature du contrat	Bénéficiaires du contrat d'apprentissage							Bénéficiaires du contrat de qualification						
	Industrie	Construction	Commerce	Services aux entrep.	Services aux partic.	Autres secteurs du tertiaire	Total	Industrie	Construction	Commerce	Services aux entrep.	Services aux partic.	Autres secteurs du tertiaire	Total
CDI	39,7	49,5	45,9	54,3	35,8	33,7	43,0	62,0	63,8	61,3	64,2	57,9	64,7	62,3
CDD	28,4	21,8	27,5	23,1	35,9	31,8	27,9	29,0	15,6	28,0	21,1	24,0	24,2	24,9
Intérim	20,7	18,4	11,0	16,0	10,4	11,2	15,0	8,5	16,7	6,7	10,5	8,9	7,0	8,8
Emploi aidé	11,3	10,3	15,6	6,5	17,8	23,3	14,1	0,6	3,9	3,8	4,2	9,2	4,2	4,0
CSP														
Cadres et Prof. Interm	23,9	7,3	31,2	58,7	11,3	27,3	22,9	51,6	24,5	43,9	50,1	27,3	33,6	41,1
Employés	15,3	4,4	24,4	28,8	47,8	22,8	21,2	15,6	19,9	34,5	30,7	56,8	39,0	32,8
Ouvriers et autres CSP	60,8	88,4	44,5	12,5	41,0	50,0	55,9	32,8	55,7	21,6	19,2	16,0	27,4	26,1
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Part du secteur	23,6	20,6	27,1	5,0	13,0	10,8	100	18,6	7,1	26,3	17,3	12,0	18,7	100

Source : Dares, Panel de bénéficiaires de la politique de l'emploi et de la formation professionnelle.

qualification préparée proche de la moyenne (environ 70 %).

À l'issue du contrat, très peu de jeunes sont restés dans l'entreprise d'accueil (respectivement 11 % et 16 %). Compte tenu du faible taux de fidélisation entre le jeune et l'employeur, l'alternance s'inscrit plutôt dans une logique d'apprentissage d'un métier sous la forme banalisée d'un contrat à durée déterminée.

Les jeunes ayant enchaîné plusieurs emplois

Dans ce troisième groupe pour 48 % des jeunes issus des contrats d'apprentissage et 38 % des contrats de qualification, les emplois temporaires (CDD, intérim, emploi aidé) prédominent : 81 % des emplois des anciens

bénéficiaires d'un contrat d'apprentissage (dont 18 % d'emplois aidés), 68 % de ceux de jeunes sortis d'un contrat de qualification.

Les trajectoires de ces jeunes restent néanmoins comparables à celles du groupe précédent. Moins de 10 % d'entre eux sont restés hors de l'emploi pendant 12 mois ou plus au cours des 27 mois qui ont suivi la fin de leur contrat de formation en alternance.

Le maintien chez l'employeur du contrat d'apprentissage ou de qualification est assez fréquent (respectivement 22 % et 33 %). L'échec aux épreuves de validation de la formation suivie est plus répandu que pour les groupes précédents, quoique largement en dessous de celui des jeunes sans emploi en mars 2002.

Un jugement plutôt positif sur l'effet des mesures

Plus de huit jeunes sur dix déclarent que leur situation professionnelle est meilleure qu'avant l'entrée en contrat de formation en alternance. C'est moins le cas pour les filles et les moins diplômés. Logiquement, le jugement porté par les jeunes oppose ceux qui ont un emploi (et particulièrement ceux qui sont restés chez leur employeur du contrat en alternance) à ceux qui n'en ont pas. En mars 2002, près de six jeunes sans emploi sur dix affirment néanmoins que leur situation professionnelle est meilleure que celle qu'ils connaissaient au moment d'entrer en contrat d'apprentissage ou de qualification (tableau 6).

Ruby SANCHEZ, (DARES)

Tableau 6
Diriez-vous que votre situation actuelle est...

En pourcentage

	Bénéficiaires du contrat d'apprentissage				Bénéficiaires du contrat de qualification			
	...meilleure que la situation que vous connaissiez au moment d'entrer en contrat d'apprentissage	...identique à la situation que vous connaissiez au moment d'entrer en contrat d'apprentissage	...pire que la situation que vous connaissiez au moment d'entrer en contrat d'apprentissage (1)	Total	...meilleure que la situation que vous connaissiez au moment d'entrer en contrat de qualification	...identique à la situation que vous connaissiez au moment d'entrer en contrat de qualification	...pire que la situation que vous connaissiez au moment d'entrer en contrat de qualification (1)	Total
Niveau de formation à l'entrée en contrat								
Niveau BAC et plus	89,7	7,5	2,8	100	86,7	9,7	3,6	100
Niveau inférieur au BAC	79,4	14,0	6,6	100	79,2	14,8	6,0	100
Sexe								
Hommes	83,6	11,2	5,1	100	85,8	9,6	4,5	100
Femmes	79,2	14,3	6,6	100	81,8	13,9	4,4	100
Situation en mars 2002								
Emploi (aidé ou non) . . .	86,7	10,5	2,8	100	88,1	9,3	2,6	100
Chôm., form., inactivité . .	58,8	21,1	20,1	100	57,1	26,3	16,6	100
Total	82,1	12,3	5,6	100	84,0	11,5	4,5	100

(1) - Y compris les cas très peu nombreux de non-réponse.

Source : Dares, Panel de bénéficiaires de la politique de l'emploi et de la formation professionnelle.

L'ENQUÊTE

L'enquête menée auprès des anciens bénéficiaires de contrats de formation en alternance s'inscrit dans le cadre d'un dispositif d'enquêtes par panel menées auprès de populations passées par l'une des huit mesures de la politique de l'emploi et de la formation professionnelle suivantes : le Contrat Initiative Emploi (CIE), le Contrat Emploi-Solidarité (CES), le Contrat Emploi Consolidé (CEC), le Stage d'Insertion et de Formation à l'Emploi (SIFE), le Contrat de Qualification (CQ), le Contrat d'Apprentissage, le programme Nouveaux Services - Emplois Jeunes (NS-EJ) et le programme Trajet d'ACCès à l'Emploi (TRACE).

Les titulaires des contrats d'apprentissage et de qualification enquêtés ont été tirés parmi ceux dont la fin de contrat était prévue au cours du quatrième trimestre 1999. Le plan de sondage est stratifié selon la durée de contrat, le sexe, l'âge, le niveau de formation et la situation avant l'entrée en mesure. Il est équilibré sur la base du secteur d'activité des employeurs utilisateurs. Le tirage de l'échantillon a été effectué à l'aide de la macro CUBE. Le redressement de la non-réponse totale a été opéré à l'aide d'un calage sur marges (macro CALMAR II).

La première vague d'enquêtes, source de cette étude, a été réalisée entre mars et juillet 2002. Au total, 1 869 anciens titulaires de contrats d'apprentissage et 1 631 anciens bénéficiaires de contrats de qualification ont été interviewés. L'interrogation portait sur la trajectoire professionnelle. Elle comprenait un calendrier d'activité couvrant cinq années, une description des situations passées vis-à-vis de l'emploi (jusqu'à cinq au maximum) ainsi que des questions visant à recueillir une information explicative des parcours. Des questions relatives à l'arrêt des études et aux démarches entreprises pour accéder aux contrats étaient également posées (encadré 3 et 4).

L'information a été recueillie par l'Institut Louis Harris par voie téléphonique, puis en face-à-face pour les non-répondants au téléphone, enfin, en dernier recours, par questionnaire postal.

LES CONTRATS D'APPRENTISSAGE ET DE QUALIFICATION

La durée du contrat d'apprentissage varie entre un et trois ans, celle du contrat de qualification entre six mois et deux ans. Les enseignements généraux, professionnels et technologiques débouchent sur une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme ou un titre de l'enseignement professionnel ou technologique reconnu par l'État. La formation en contrat de qualification peut aussi déboucher sur une qualification validée par la commission paritaire nationale de l'emploi de la branche à laquelle appartient l'entreprise, ou reconnue par une convention collective de branche ou un certificat de qualification professionnelle (CQP).

Le contrat d'apprentissage relève de la formation initiale. Les dispositions qui le régissent relèvent du livre I du Code du travail, alors que celles relatives au contrat de qualification figurent dans le livre IX relatif à la formation professionnelle continue. Alors que le contrat d'apprentissage constitue une filière de formation initiale dans la mesure où les jeunes peuvent enchaîner plusieurs contrats, le contrat de qualification ne peut être renouvelé qu'une seule fois si son objet n'a pu être atteint.

Les employeurs assurent aux jeunes un travail et une formation sous le contrôle d'un maître d'apprentissage, ou d'un « tuteur » dans le cas du contrat de qualification. C'est sur la base d'une déclaration en vue de la formation d'apprentis, ou de l'habilitation accordée par la DDTEFP et de la conclusion d'une convention avec un organisme d'enseignement public ou privé dans cas du contrat de qualification, que les employeurs peuvent conclure des contrats de formation en alternance. Sous réserve des dispositions contractuelles ou conventionnelles plus favorables, les jeunes perçoivent un salaire compris entre 50 et 75 % du Smic. Son montant est fonction du dispositif, de l'ancienneté dans le contrat, de l'âge. Ces dispositifs bénéficient d'aides de l'État, des entreprises et des régions.

ÊTRE LASSÉ DE SES ÉTUDES, UN MOTIF IMPORTANT DE RUPTURE SCOLAIRE

Entrer sur le marché du travail ou poursuivre ses études ? Pour certains des apprentis ou titulaires d'un contrat de qualification interrogés, la question ne se posait pas, ou plus. Ils avaient atteint le niveau de formation souhaité. Pour d'autres, trouver un emploi, avoir besoin de travailler pour des raisons financières, n'avoir pas été admis dans une formation supérieure sont autant de facteurs qui ont motivé l'arrêt de leurs études. Être lassé des études reste néanmoins la raison la plus souvent évoquée (environ 55 % des personnes interrogées). Ce sont les garçons et les moins diplômés qui le mentionnent le plus fréquemment.

Avez vous accepté le contrat de formation en alternance parce que...

En pourcentage

	Bénéficiaires du contrat d'apprentissage									Bénéficiaires du contrat de qualification									Total		
	...vous aviez atteint le niveau formation que vous souhaitiez			...vous aviez trouvé un emploi			...vous étiez lassé de faire des études			Total	...vous aviez trouvé le niveau de formation que vous souhaitiez			...vous aviez trouvé un emploi			...vous étiez lassé de faire des études			Total	
	Oui	Non	Ne sait pas	Oui	Non	Ne sait pas	Oui	Non	Ne sait pas		Oui	Non	Ne sait pas	Oui	Non	Ne sait pas	Oui	Non			Ne sait pas
Niveau à l'entrée en contrat																					
BAC ou plus	45,2	51,9	2,8	26,2	71,0	2,8	39,6	58,2	2,2	100	53,5	44,6	1,9	30,3	66,4	3,3	49,0	48,2	2,9	100	
V ou inférieur	41,9	55,1	3,0	33,6	63,0	3,4	62,1	35,5	2,4	100	42,5	55,2	2,2	39,2	58,3	2,4	63,0	35,5	1,5	100	
Sexe																					
Hommes	42,2	54,5	3,3	32,2	64,0	3,8	60,5	36,7	2,8	100	47,1	51,3	1,6	35,7	62,5	1,8	57,9	40,9	1,2	100	
Femmes	44,1	53,7	2,2	30,4	67,3	2,2	47,6	51,0	1,4	100	52,7	44,7	2,6	30,7	64,7	4,5	49,1	47,1	3,8	100	
Total	42,8	54,3	2,9	31,6	65,1	3,3	56,2	41,5	2,4	100	49,6	48,4	2,0	33,5	63,5	3,0	54,0	43,7	2,4	100	

Source : Dares, Panel de bénéficiaires de la politique de l'emploi et de la formation professionnelle

L'IMPORTANCE DES DÉMARCHES PERSONNELLES POUR ENTRER EN CONTRAT AIDÉ

Avant leur entrée en contrat d'apprentissage ou de qualification, l'objectif des jeunes était plus de suivre une formation pour trouver ensuite un emploi (respectivement, 51 % et 43 %) que de trouver un emploi dans un domaine précis (respectivement 36 % et 42 %). Pour y arriver, ils ont surtout utilisé les candidatures spontanées. Ils ont fait aussi appel à leurs relations personnelles. Répondre à des annonces affichées à l'ANPE, dans la presse ou sur Internet reste une pratique très peu utilisée par les jeunes interrogés au titre du contrat d'apprentissage. Environ 15 % des anciens titulaires d'un contrat de qualification ont trouvé leur emploi par l'intermédiaire de l'ANPE, la mission locale ou la permanence d'accueil, d'information et d'orientation. Si certains jeunes trouvent leur contrat par l'intermédiaire d'un organisme de formation, c'est plus souvent par leurs propres moyens (démarches personnelles auprès de l'entreprise, relations) qu'ils sont embauchés.

Avez-vous trouvé votre contrat de formation en alternance par ...

En pourcentage

	Total	
	Bénéficiaires du contrat d'apprentissage	Bénéficiaires du contrat de qualification
l'ANPE, une mission locale, la PAIO	6,0	14,8
Démarche personnelle auprès de l'entreprise	44,5	29,8
Relations	26,5	17,8
Annonces	4,9	11,3
Un organisme de formation	10,7	15,9
Autres moyens	7,4	10,3
Total	100	100

Source : Dares, Panel de bénéficiaires de la politique de l'emploi et de la formation professionnelle.

T RAVAIL ET EMPLOI

N° 97
Janvier
2004

Dossier : Mal-être au travail

- L'organisation est-elle guérissable ?
- Le harcèlement moral : une affaire collective et culturelle
- Le changement de règles dans les relations marchandes : violence discrète au travail
- Faire face à la mort : réguler la « bonne distance » soignants-malades en unité de soins palliatifs
- Salariés en détresse : quelles réponses ? une expérience pluridisciplinaire
- Psychodynamique du travail et rapports sociaux de sexe

Études :

Le conseil en management : un secteur « école » ?



Direction de l'animation
de la recherche,
des études et des statistiques

15,20 €

Abonnements

pour 4 numéros/an :

France : 52,30 €

Europe : 56,40 €

Dom-Tom et RP

(HT, avion éco.) : 58,40 €

Autres pays

(HT, avion éco.) : 59,40 €

Supplément avion rapide : 8,85 €

Abonnements :

La Documentation française

124, rue Henri-Barbusse

93308 Aubervilliers

Téléphone : 01.40.15.70.00

Télécopie : 01.40.15.68.00

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr>

Vente au numéro :

La librairie de

la Documentation française

29, quai Voltaire

75344 Paris Cedex 07

Téléphone : 01.40.15.70.00



**bon de
commande**

à envoyer à

**La documentation
Française**

124, rue Henri-Barbusse
93308 Aubervilliers Cedex
FRANCE
Téléphone 01 40 15 70 00
Télécopie 01 40 15 68 00

www.ladocumentationfrancaise.fr



Direction de l'animation
de la recherche,
des études et des statistiques



<http://www.travail.gouv.fr>

**TRAVAIL
ET EMPLOI**
N° 97 - Janvier 2004

Participation aux frais de facturation et de port,
sauf pour les abonnements

Prix unitaire TTC	Nbre	Total
15,20 €		
		495 €

montant total à payer
1 euro = 6,55957 F

Nom _____

Prénom _____

Profession _____

Adresse _____

Code postal _____

Localité _____

Je règle

Par chèque bancaire ou postal
à l'ordre de M. l'Agent comptable
de la Documentation française

Par carte bancaire
(date d'expiration)

N°

Date

Signature